

Distr.
GENERALEA/2004/Add.1
18 décembre 1951
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

INDEX UNIT

Sixième session
Point 63 de l'ordre du jourDistribution double

ETUDE DES METHODES ET PROCEDES EMPLOYES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
POUR TRAITER DES QUESTIONS JURIDIQUES ET DES QUESTIONS DE REDACTION

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteur: M. D. ABDOH (Iran)

ADDENDA

1. Ajouter le texte ci-après qui constituera le paragraphe 32:

32. En réponse à ces critiques, la délégation du Royaume-Uni a déclaré que même s'il était exact, ce qu'elle ne croyait pas, que la Sixième Commission ne fût pas l'organe qualifié pour traiter de ces questions, il n'en était pas moins vrai que, comme elle le soutenait il fallait trouver le moyen de traiter séparément et de façon relativement objective les aspects juridiques des points de l'ordre du jour lorsque ces aspects sont importants. La délégation du Royaume-Uni estimait que la méthode actuellement appliquée pour la répartition des questions entre les commissions n'est pas exempte de défauts graves et que la Sixième Commission qui est censée être la commission juridique de l'Assemblée n'est saisie souvent que de questions relativement peu importantes tandis que des questions présentant des éléments juridiques importants sont examinées par d'autres Commissions d'un point de vue essentiellement politique. La délégation du Royaume-Uni estimait qu'il n'y avait pas de difficulté véritable à distinguer les aspects juridiques des questions soumises à l'Assemblée et à les soumettre à un examen technique séparé.

Les autres difficultés soulevées paraissent à la délégation du Royaume-Uni présenter surtout un caractère technique ou procédural et pourraient être surmontées si l'on prenait les mesures appropriées. A propos des problèmes de rédaction et de coordination, la délégation du Royaume-Uni a fait remarquer que la création de comités de rédaction ou de coordination et l'adoption des textes par ces comités constituait la pratique presque constante de toutes les conférences et organisations internationales.

2. Les paragraphes 32 à 38 deviennent les paragraphes 33 à 39.